

Décision n° 2020/086

Cadre de vie - Développement durable
- Avis sur la demande de déclaration préalable n° DP 081 065 20 B6072 déposée par Monsieur Anthony GARCES pour l'implantation d'un container à destination du commerce, situé 132 route de Toulouse à Castres

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Suite à la saisine de la ville de Castres sur la demande de Déclaration Préalable numéro DP 081 065 20 B6072 déposée par Monsieur Anthony GARCES pour l'implantation d'un container à destination du commerce situé 132 route de Toulouse à Castres,

Considérant l'analyse des plans réalisée par les services techniques de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

DÉCIDE

De donner un avis défavorable à la demande de Déclaration Préalable numéro DP 081 065 20 B6072 déposée par Monsieur Anthony GARCES pour l'implantation d'un container à destination du commerce situé 132 route de Toulouse à Castres, pour les motifs suivants :

- un accès à ce commerce s'effectue par une parcelle en copropriété,
- aucun branchement ne peut être réalisé au droit de la parcelle (bâtiment enclavé dans des parcelles privées).

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 12 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 14 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200512-lmc19328-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 14 mai 2020



Pascal BUGIS